



Parti socialiste des
Montagnes neuchâtelaises
psmne.ch

24.189 – La gestion par contrat de prestations

Intervention de Yasmina Produit au nom du groupe socialiste

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Le débat qui nous occupe aujourd'hui est essentiel pour garantir un cadre de référence clair et cohérent dans la gestion des contrats de prestations conclus entre l'État et ses partenaires. Nous tenons à exprimer nos préoccupations et à rappeler les principes fondamentaux qui guident notre position.

Un cadre référentiel nécessaire, mais une approche pragmatique indispensable

Lors de nos débats internes, plusieurs membres de notre groupe ont souligné l'importance d'un cadre référentiel pour encadrer ces contrats. Il est en effet essentiel que la transparence et l'équité de traitement entre les différentes entités sous mandat de prestations soient garanties.

Cependant, nous sommes également conscients que l'élaboration d'une loi unique sur cette question risque de prendre plusieurs années et ne permettra pas nécessairement de tout résoudre.

Dans cet intervalle, certains aspects sectoriels devront pouvoir être discutés, soit au sein du département concerné, soit sous la coordination de l'ensemble du Conseil d'État, si plusieurs départements sont impliqués.

Le nerf de la gerre : La question du financement et des missions régaliennes ou «mission essentiel de l'État»

Un des points de friction soulevés au sein de notre groupe concerne l'incohérence entre les attentes placées sur ces structures partenaires et les moyens financiers alloués par l'État. Il est inacceptable de déléguer certaines fonctions essentielles de l'État tout en imposant des restrictions budgétaires drastiques, qui nuisent à la qualité des prestations fournies. La vraie question est donc celle des moyens et celle de la délégation des « missions élémentaire de l'État ».

Le groupe socialiste refuse de voir se déliter les services publics et parapublics sous prétexte d'une pression budgétaire toujours plus forte.

Un exemple frappant est celui de la crise énergétique et de la hausse du prix de l'électricité, qui n'a été ni anticipée, ni compensée par l'État dans ses calculs de

financement. Pourtant, toutes les parties prenantes, y compris le Conseil d'État, ont exprimé leur inquiétude face à cette augmentation des coûts, qui touche de plein fouet l'ensemble des partenaires.

Cette situation illustre l'urgence d'une vision globale et cohérente dans la gestion des contrats de prestations. L'État a-t-il refusé de payer la hausse de l'électricité pour la lumière dans cette salle ? Non, bien sûr ! Mais l'État, qui a confié des missions essentielles à des entités tierces, n'a pas accepté l'augmentation du montant des coûts de cette même électricité pour ces entités externalisées. Pourquoi ?

Refus du dumping social et de la dégradation des conditions-cadres

Nous tenons à affirmer avec force que toute tentative de pression sur les conditions-cadres, les conditions de travail, de réduction des prestations ou d'abaissement des exigences en matière de qualité des services est à nos yeux inacceptable.

L'objectif d'une telle loi doit être d'assurer une gouvernance efficace juste et équitable des partenariats entre l'État et ses structures mandatées, et non de légitimer des politiques d'austérité déguisées.

Un soutien conditionné à l'amendement du Conseil d'État

Dans un souci de cohérence avec nos valeurs de justice sociale et de défense des services publics et parapublics, nous soutiendrons cette proposition dans sa très grande majorité, à condition que l'amendement du Conseil d'État soit adopté.

Celui-ci apporte un éclairage supplémentaire en précisant la nécessité d'une réflexion approfondie sur la pertinence de la délégation de certaines missions « régaliennes » à des entités tierces.

Si l'amendement est refusé, le groupe socialiste, dans sa très grande majorité, refusera la proposition de loi unique sur les contrats de prestations. Justice, Équité ne signifie pas égalité à tout prix ! Des arbitrages politiques doivent être faits pour ne pas restreindre les moyens de développement d'un secteur à une période donnée.

Nous espérons que cette future loi amendée permettra d'aboutir à une solution équilibrée, garantissant à la fois la transparence, l'efficacité, la qualité et la pérennité des prestations offertes à la population.

Je vous remercie de votre attention

Pour le groupe socialiste,
Yasmina Produit